



FLASH INFO MIPPAR

Mesdames et messieurs les directeurs de SGCD,

Nous avons été alertés sur les difficultés rencontrées par certains IPCSR et DPCSR concernant le remboursement de leurs frais de déplacements professionnels. En effet, il semblerait que certains agents se soient vus opposer un refus des remboursements des frais de déplacement pendant la période de services votés.

Nous vous précisons que vos services ne doivent pas interrompre ces mises en paiement qui relèvent de la continuité de l'action des services. En conséquence, nous vous remercions de prendre en charge, à réception du présent message, les frais de déplacement des inspecteurs du permis de conduire vers les centres d'examen.

Bien cordialement
La MIPPAR